

N° d'épreuve FFM-	757
Moto-Club —	MOTO CLUB DE DOMPIERRE
N° d'affiliation—	C1452
Date —	14/04/2019
Lieu —	LE BOIS DE PINS, DOMPIERRE SUR
Organisateur technique -	LEVEQUE Marcel
E-mail —	marceleveque@wanadoo.fr
Téléphone —	06.87.02.15.13
THE CONTRACTOR OF THE PROPERTY	

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnes	Licence : 018221
	LMNA: ANDRE Didier	Licence : 064219
Membre du Jury	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Membre du Jury	GUILMINEAU Sandrine	Licence : 296933
Commissaire technique responsable	BOUTROIX Lucien	Licence : 004941
Responsable du chronométrage	SEUGNET FLC	Licence : 276503

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3	Catégories & Engagements
AILICIES	Categories a Engagements

Tarif et Description	Cylindrée	Age maxi	Age mini	Nom de la catégorie
Trophée ZN - 28€/engagement - NCO ET	< 125 CC		13 ANS	MX ARENA
Trophée ZN - 28€/engagement - NJ3	< 125 CC		13 ANS	LOISIRS
Trophée ZN - 18€/engagement - NJ3	85 CC	15 ANS	12 ANS	85 Espoirs
0)			***************************************	

	+39274447174794177497777777777777777777777		***************************************	

Engagement:

Site Internet ___ https://ffm.engage-sports.com/

Contact ---- CORVISIER GILLES

Téléphone ----- E-mail--- mcdompierre@live.fr

Chronométrage:

Location de transpondeur :
oui
non

: Tarif : 12€

Caution: -

Motocyc/lose PREUVE FFM N° 757 SSALMPC N° 08-19 SPIEGER de la MARTINIERE 2 macs 2515



REGLEMENT PARTICULIER 2019

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

■ NON □ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical Dr PUJOS Pierre

Nombre de secouristes12

Hôpital le plus proche HOPITAL ST LOUIS

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site circuit du bois de pins

Adresselieu dit dompierre gare

Capacité Moto:

Pendant les essais : 32

En manche: 27.

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais

En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste6

Longueur de la figne droite de départ 65

*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation. celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 14.02 19



Visa de la Ligue

Date: 7 mars 2019



Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : <u>ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr</u>

Le 07/03/2019 15:46

DORACUWE

Visa de la FFM

Date: 15/03/2019

méro: 19/0255



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

ST-LECER de la MARTINIERE 7 maus 2/

PREUVE FFM N° 757

VEGLEMENT PARTICULER

HORAIRES PRÉVISIONNELS



N° d'épreuve FFM	757	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DE DO	MPIERRE
N° d'affiliation	C1452	
Lieu	LE BOIS DE PIN, DO	OMPIERRE SUR MER

EPREUVE FFM Nº 757	
VISA LMPC N° 8-19	
ST-LEGER de la MARTINIERE 2 mars 2.18	

14 avril 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7H00	7H45	Contrôles administratifs		
7H00	8H00	Contrôles techniques		
8H00	8H05	Essais Libres	85 CC	5 MN
8H05	8H20	Essais Chronométrés	85 CC	15 MN
8H25	8H30	Essais Libres	LOISIRS A	5 MN
8H30	8H45	Essais Chronométrés	LOISIRS A	15 MN
8H50	8H55	Essais Libres	LOISIRS B	5 MN
8H55	9H10	Essais Chronométrés	LOISIRS B	15 MN
9H15	9H20	Essais Libres	MX ARENA SERIE A	5 MN
9H20	9H30	Essais Chronométrés	MX ARENA SERIE A	10 MN
9H35	9H40	Essais Libres	MX ARENA SERIE B	5 MN
9H40	9H50	Essais Chronométrés	MX ARENA SERIE B	10 MN
9H55	10H00	Essais Libres	MX ARENA SERIE C	5 MN
10H00	10H10	Essais Chronométrés	MX ARENA SERIE C	10 MN
10H10	10H35		PREPARATION PISTE	20 MN
10H35	10H50	Manche I	85 CC	15 MN+1T
10H55	11H10	Manche I	LOISIRS	15 MN+1T
11H15	11H30	Consolante	LOISIRS NON QUALIF	15 MN+1T
11H35	11H45	Manche I	MX ARENA SERIE A	10 MN+1T
11H50	12H00	Manche I	MX ARENA SERIE B	10 MN+1T
12H05	12H15	Manche I	MX ARENA SERIE C	10 MN+1T
		Repas		1H45MN
14H00	14H15	Manche 2	85 CC	15 MN+1T
14H20	14H35	Manche 2	LOISIRS	15 MN+1T
14H40	14H50	Manche 2	MX ARENA SERIE A	10 MN+1T
				w.ffmoto.org

VEGLEMENT PARTICULER

HORAIRES PRÉVISIONNELS



Date ---- 7H00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
14H55	15H05	Manche 2	MX ARENA SERIE B	10 MN+1T
15H10	15H20	Manche 2	MX ARENA SERIE C	10 MN+1T
15H20	15H40	Entracte		20 MN
15H40	15H55	Consolante	LOISIRS NON QUALIF	15 MN+1T
16H00	16H15	Manche 3	85 CC	15 MN+1T
16H20	16H35	Manche 3	LOISIRS	15 MN+1T
16H40	16H50	Manche 3	MX ARENA 10/18	10 MN+1T
16H55	17H05	Manche 3	MX ARENA 19/27	10 MN+1T
17H05	17H25	Entracte		20 MN
17H25	18H10	Super Finale	A L AMERICAINE	
18H45		Remise des Prix		
20H30		Fin		
		ST-LEGER de la MA	RTINIERE 7 mors 2013	Motocyclists



N° d'épreuve FFM 757 Moto-Club — Moto Club de Dompierre N° d'affiliation _____ C1452 Date ______ 22 avril 2019 Lieu _____ Le Bois de Pin Organisateur technique - Marcel LEVEQUE E-mail _____ marceleveque@wanadoo.fr Téléphone ______ 0687021513

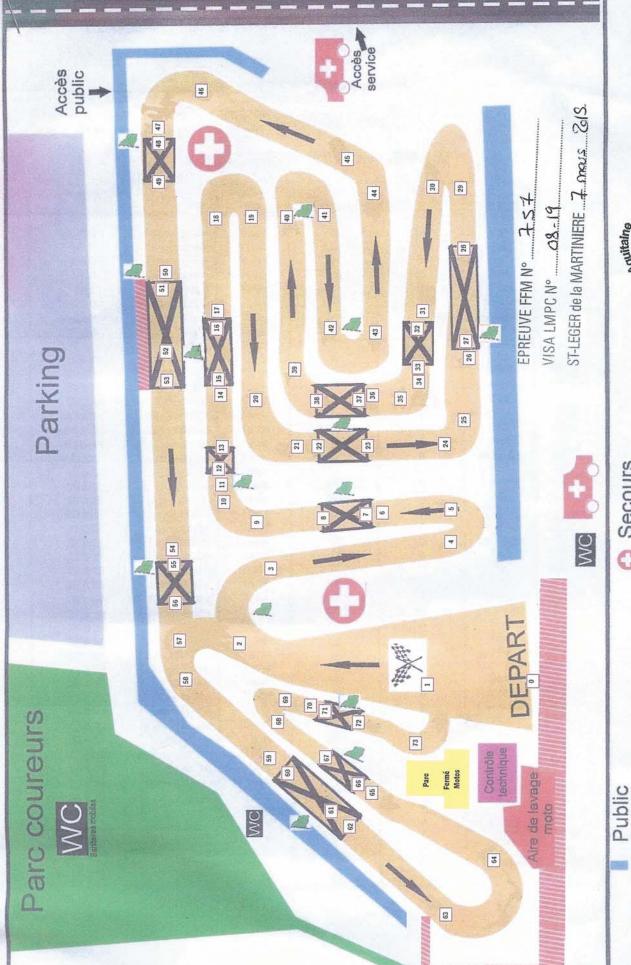
ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2019

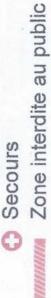
Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence	
Directeur de course	NICOLAS Agnès	018221	
Président du Jury	ANDRE Didier	064219	
Membre du Jury	GUILMINEAU Sandrine	296933	
Membre du Jury	GIRAULT Patrice	158996	
Commissaire technique responsable	BOUTROIX Lucien	004941	
Commissaire technique	HAMELIN Stéphane	278883	
Chronométreur	SEUGNET Patrick	276503	
représentant ligue	GOURMAUD Damien	011917	
Commissaire de piste	NICOLAS Pascal	018234	
Commissaire de piste	RIVAUD Sophia	263899	
Commissaire de piste	DRAPEAU Bruno	232119	
Commissaire de piste	ROUX Michel	021500	48955
Commissaire de piste	LAGRAVE BARREAU Jeannine	197358	0.0101010101010101010101010101010101010
Commissaire de piste	LAFON Patrick	103873	
Commissaire de piste	SAVARIT Jean-Claude	181432 V)	08-19
Commissaire de piste	BERSOULT Aurélien	249429	0
Commissaire de piste	PORTEJOIE Philippe	136685	
Commissaire de piste	BARITEAU Philippe	136685 N 002968 H 078461	·N Do
Commissaire de piste	BLAUD Marie-José	078461	1
Commissaire de piste	GAZON Claude	254666	
Commissaire de piste	RICHARD Dominique	254665	
Commissaire de piste	GUILMINEAU Jacki	338411 cycliste	Nouv
Commissaire de piste Commissaire de piste	BOUCHET Jacques DOUGLET Michel	254665 338411 ookilete 117954 Name 1	August a man



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation 74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org



Secours



commissaires de piste

Parking ambulance









ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION: 794204 / 219 120

ASSURE: MOTO CLUB DE DOMPIERRE - 17139 CHAGNOLET

COMPETITION: MOTO CROSS DE DOMPIERRE

LIEU: LE BOIS DE PIN CATEGORIE: NATIONALE

TYPE: MOTOCROSS N° D'AGREMENT: 757

DUREE: 1 JOUR DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 14/04/2019 JUSQU'AU: 14/04/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

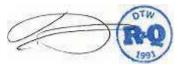
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels
 autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
 - 500 000 € en cas de dommages matériels
 autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de " MOTO CLUB DE DOMPIERRE " qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited



Villeurbanne, le 13/03/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance

Le Preneur d'Assurance

Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29 sportsmecaniques@grassavoye.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 - Télécopie : 01 41 43 55 55 - http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9